

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-3-4

Séance du vendredi 22 avril 2016

PROGRAMME A132 - MILLESIME 2016 - OPERATIONS DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-3-1 du 18 mars 2016 relative à la Politique des Routes, des Transports et des Déplacements,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le programme A132 – millésime 2016 – Opérations de Sécurité en Traverse d'Agglomération, conformément à l'annexe 1 – Programme STA 2016 jointe au présent rapport ;
- affecte les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomérations (STA) suivant la liste et les montants figurant en annexe 1 ;
- autorise le Président à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage correspondantes (annexe 1) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité